SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
Utilisation de crédits complémentaires provenant de l'Allocation Scolaire Préfecture de l'Aisne 2e Division - 1er Bureau Vu Programme complémentaire approuvé par la Commission Départementale dans sa séance du 27 mars 1961 Les tables devront être d'un modèle agréé. Laon, le 12 avril 1961 Le Préfet, Pour le Préfet de l'Aisne Le Chef de Division Délégué signé: Auguste Dayot.	Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 22 mars 1960 par laquelle le Conseil Municipal sollicitait, en raison des charges occasionnées par la construction d'une classe et de six logements d'instituteurs, l'octroi de crédits complémentaires provenant du fonds de réserve de la Caisse d'Allocation Scolaire. Monsieur le Maire fait savoir que dans sa séance du 22 novembre 1960, la Commission Départementale a autorisé le reversement de 50% du trimestre bloqué, soit: 3.328 MF, compte tenu de la charge importante que constitue pour la Commune, le fonctionnement d'un cours complémentaire avec internat. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir décider de l'affectation de ces crédits. Le Conseil Municipal, tient tout d'abord à remercier les membres de la Commission Départementale pour l'examen bienveillant de la demande qui leur avait été faite. Décide d'imputer ces crédits à la fourniture de mobilier qui a été livrée au Cours Complémentaire pour l'équipement de deux nouvelles classes, par les Ets Lafargue et Cie, à savoir: - 32 tables-bancs 87.55 2.801.60 - 2 fauteuils de maître 30,60 61.20 - 2 tableaux triptyques 155,55 311.10 - 1 bibliothèque en hêtre 272,00 272.00 pour un montant de = 3.445,90 Toutes les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, le procès-verbal de la séance a été clos et signé par les Membres présents.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
Convoqué le 15.2.1961 Affiché le 27.2.1961 Conseillers: en exercice : 15 présents : 11 votants : 11	Séance ordinaire du 22 février 1961 Le vingt deux février mil neuf cent soixante et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sissonne, légalement convoqué le quinze février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sissonne, sous la Présidence de Mr Jean Horemans, Maire. Conformément à l'article 30 du Code de l'Administration Communale, la séance a été publique. Etaient présents: Mr Horemans, Maire - Mr Nardon, Adjoint - MMr Mithrière, Plumet, Dussart, Caude, Cochon, Maquin, Lardé, Lavallé, Renault, Etaient absents: excusés: MMr Frochlicher, Deschagt, Philippot non excusé: Mr Delepoulle Mr Michel Dussart a été élu secrétaire. Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Attribution d'un terrain pour construction d'une maison familiale Préfecture de l'Aisne 2e Division - 3e Bureau Vu et approuvé Laon, le 8 mars 1961 Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général signé: Jean Grand	Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance à l'Assemblée d'une demande d'attribution de Terrain, émanant de Monsieur André Déhu, domicilié à Lappion, pour lui permettre de construire une maison d'habitation du type économique et familial. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente au profit de Mr André Déhu, domicilié à Lappion, du troisième lot de 8 ans 00, faisant partie du lotissement dont la création a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1956, à savoir: - Lot n°3 - Cadastré Section E, numéro 101 p.p. - Lieudit "Pointe du Chemin de Laon", pour tenir au Nord: à la route de Laon; au midi: à Mr Leveau; à l'Est: au lot n°1 du lotissement et à l'Ouest: au lot n°2 précédemment attribué à Mr Guy Bourguet. Cette vente aura lieu sur la base de 2000 nouveaux francs l'hectare, soit la somme de 160,00 pour la parcelle n°3 cédée à Monsieur André Déhu, les frais et honoraires étant à la charge du premier.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
	En outre le Conseil municipal subordonne la présente vente à l'insertion dans l'acte de vente devant intervenir devant Maître Wallez, notaire à Sissonne, du cahier des charges du lotissement et du commencement de l'exécution des travaux dans le délai d'un an à compter de la délivrance du permis de construire.
Programme d'emploi des crédits de l'allocation Scolaire	En l'absence de Mr Delepoulle, Rapporteur de la Commission Scolaire, le Conseil municipal décide de renvoyer à la prochaine réunion, l'examen du programme d'emploi des crédits à provenir de l'allocation scolaire pour l'année 1960-1961.
Voeu concernant l'ouverture des épiceries	Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que par arrêté préfectoral en date du 17 avril 1958, il est prescrit aux commerçants d'alimentation de fermer leur établissement 24 heures par semaine et que la vente à domicile est également assujettie à ces dispositions.
	Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu à diverses reprises les doléances de plusieurs commerçants, faisant savoir que cette fermeture de 24 heures apportait une gêne à leur activité, surtout pendant le séjour de troupes au Camp Militaire; qu'il serait souhaitable que chacun conserve la faculté de rester ouvert pour faire face à des besoins anormaux et non prévisibles. Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir émettre un voeu tendant à obtenir une dérogation à l'arrêté préfectoral susvisé.
	Le Conseil Municipal, ouï l'exposé ci-dessus, considérant que la fermeture hebdomadaire des épiceries paralyse le commerce lors de l'occupation du Camp par des troupes de passage, considérant par ailleurs que la majorité des commerçants n'ont pas de personnel et que ces derniers constituent pour la plupart des activités familiales, émet le voeu que soit accordé une dérogation à l'arrêté préfectoral du 17 avril 1958, et que les commerçants en épicerie de la localité soient autorisés à laisser leur établissement ouvert, et tout au moins, pendant le séjour à Sissonne, de troupes en manœuvres.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
Subvention Association Valentin Haüy	Mr le Maire donne connaissance de la demande de subvention émanant de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.
	Le Conseil municipal donne son accord à Mr le Maire et l'autorise à mandater au profit de cet organisme la subvention de 10,00 NF inscrite à l'article 657.7 du budget de l'exercice 1961.
Subventions aux Sociétés Locales	Le Conseil Municipal autorise également Mr le Maire à mandater aux diverses sociétés locales, les subventions communales inscrites au budget de l'exercice 1961, à savoir :
	- Union Sportive Sissonnaise 1.000,00.
	- Club Vélocipédique 300,00.
	- Anciens Combattants 100,00
	- Médaillés Militaires 100,00.
Vote de crédits complémentaires. Exercice 1960	Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits inscrits du budget de l'exercice 1960 ont été insuffisants et qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits, savoir

Préfecture de l'Aisne
2e Division - 3e Bureau
Vu et approuvé
"A titre de régularisation"
Laon, le 15 avril 1961
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
signé : Jean Grand

Article du Budget	Désignation des Dépenses	Crédits inscrits	Dépenses effectuées	Compléments de crédits nécessaires
214.2	Mobilier Scolaire	8000.00	8021,60	21,60
27	Cautionnements		5,03	5,03
6313	Entretien de la voirie	17.500,00	19.583,92	2.083,92
6313	Entretien des Bâtiments Scolaires	4.000,00	9.633,86	5.633,86
6313	Entretien des Bâtiments Communaux	10.000.00	12.620,81	2.620,81
660	Fêtes et Cérémonies	4.000,00	4.731,85	731,85
	Soit au total :			11.097,07

Mr le Maire invite le Conseil à voter les compléments de crédits demandés ci-dessus et reconnus nécessaires.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, vote lesdits crédits.

Paiement de travaux Perception	Mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre que lui a adressée Mr Paul Revel, Percepteur, sollicitant

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
	la prise en charge par la Commune des travaux d'agrandissement de la fenêtre de la cuisine de la Permanence, travaux exécutés sur sa demande par Mr Furne et se montant à la somme de 682,98 NF.
	Mr le Maire fait savoir qu'il avait autorisé à l'époque Mr Revel à faire exécuter ces travaux, mais qu'il n'avait pas été question que la Commune y participe financièrement.
	Le Conseil Municipal considérant toutefois que cet aménagement était nécessaire et que Mr Revel a déjà engagé de gros frais dans l'immeuble, accepte de participer à raison de 50% de la dépense, sous réserve que l'entrepreneur consente un rabais assez important sur le montant de son mémoire.
Subvention en faveur des A.C.P.G.	Mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée, d'une lettre émanant de Mr Henri Pannetrouche, Président de la Section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, sollicitant une subvention communale en faveur de cette Société.
Préfecture de l'Aisne 2e Division - 3e Bureau Vu: Laon, le 13 avril 1961 Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation le chef de Division signé A. Doyat	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une subvention de 100,00 NF en faveur de la Section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, et dit que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 657 du Budget de l'exercice en cours.
Remboursement de frais de déplacements	Mr le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur Henri Cochon Adjoint Délégué aux questions agricoles est appelé à faire divers déplacements, en qualité de membre délégué de la Commune, soit à Notre Dame de Liesse, pour les réunions du Syndicat des Marais de la Souche, soit à Laon, pour les réunions de la Commission Communale de Remembrement, et qu'il serait normal de lui rembourser les frais engagés avec sa voiture particulière Peugeot 403, dans laquelle il emmène également d'autres membres de la Commission.
Préfecture de l'Aisne 2e Division - 3e Bureau Cette délibération n'est pas susceptible de recevoir une suite favorable. Laon, le 10 mai 1961 Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Le Chef de Division signé Auguste Doyat	Le Conseil Municipal, ouï l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré, donne son accord à Mr le Maire et décide que les frais de déplacements engagés par Mr Henri Cochon lui seront remboursés sur la base de 25 centimes 50 au Kilomètre.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
Achat d'un appareil à vidanges	Mr le Maire expose à l'Assemblée qui à la suite des ennuis éprouvés au Collège d'Enseignement Général ~~à la suite~~ lors de la vidange du puisard et de la Fosse des W.C, Mr Emile Renault avait suggéré l'achat d'un appareil à vidanges permettant à la Commune d'exécuter ces travaux elle même à moindres frais.
	Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il s'est préoccupé de ce problème et présente un devis qui lui a été remis par les Établissements Bernard de Saint-Quentin.
	Il s'agit d'un matériel constitué par une cuve de 2000 litres, un groupe comprenant une pompe à vide actionnée par un moteur à essence "Bernard", dont le coût est de 10.750 NF. En plus de ce matériel, il y a lieu de prévoir 1 remorque, les frais de transport et les frais de montage.
	Le Conseil Municipal, examen fait de la question et après en avoir délibéré, considère que le matériel présenté est d'un prix trop élevé pour les possibilités financières de la Commune, mais considérant toutefois qu'un tel appareil serait de grande utilité, maintient son accord de principe et demande à Mr le Maire d'en poursuivre l'étude.
Projet d'agrandissement du Collège d'Enseignement Général	Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'entretien qu'il a eu en décembre 1960 avec Mr l'Inspecteur Départemental des Enseignements élémentaires et complémentaires au sujet de l'agrandissement du Collège d'Enseignement Général.
	En effet depuis l'année 1959, le Conseil Général de l'Aisne met à la disposition de la Commune un ensemble de 2 classes préfabriquées à chaque rentrée scolaire pour permettre de recevoir un nombre d'enfants de plus en plus élevé, mais le problème du logement des internes s'en trouve d'autant plus difficile.
	C'est pourquoi il avait été envisagé les trois solutions suivantes : 1°) achat d'un immeuble (Hôtel de la Terrasse) pour l'aménager en internat pour les garçons - 2°) Construction d'un internat dans l'enceinte du Collège d'Enseignement

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
	général. 3°) Ramassage scolaire. Le Conseil Municipal, examen fait des différentes solutions qui présentent chacune des difficultés de réalisation donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour en poursuivre l'étude et présenter au Conseil Municipal un projet, qui tout en restant dans les possibilités financières de la Commune donne satisfaction au mieux du développement de cet établissement.
Location du jardin au Directeur de l'Ecole de Garçons —	Mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre que lui a remise Mr Colombelle Directeur de l'Ecole de Garçons, demandant au Conseil Municipal de bien vouloir revenir sur sa décision, prise par délibération du 22 septembre 1960, approuvée par Mr le Préfet de l'Aisne le 7 octobre 1960, fixant à 5,00 MF la redevance annuelle à verser par Mr Colombelle, pour occupation d'un jardin communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir cette redevance de principe.
Chambre Frigorifique à l'Abattoir —	Mr Emile Renault, Rapporteur de la Commission des Abattoirs expose au Conseil qu'il serait souhaitable d'installer une chambre frigorifique aux Abattoirs Communaux. Le Conseil Municipal, examen fait de cette question, considérant qu'une telle installation est nécessaire et répond aux exigences de la vie actuelle, donne son accord de principe et charge Mr le Maire de s'intéresser près des Services Vétérinaires et du Génie Rural, des possibilités d'installation d'une chambre frigorifique aux Abattoirs.
Voeu concernant le survol de l'agglomération par des avions à réaction —	Mr Henri Lardé demande au Conseil de bien vouloir protester contre le survol fréquent des avions à réaction à basse altitude et contre le franchissement du mur du son par ces mêmes avions au-dessus de la localité. Le Conseil Municipal, considérant que ces faits se renouvellent trop fréquemment, émet le voeu que des instructions soient données en conséquence pour ne plus à avoir à les déplorer à l'avenir.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS	DÉLIBÉRATIONS
Colis de Noël Remerciements —	Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un colis de Noël a été envoyé à huit jeunes gens de Sissonne qui effectuent leur service militaire en AFN. Mr le Maire donne connaissance à l'Assemblée des lettres de remerciements qui ont été adressées par : Jean Claude Salomez - Bernard Salomez - Serge Lambert - Jackie Mithière - Marcel Netter - René Moroy. Toutes les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, le procès-verbal de la séance a été clos et signé par les Membres présents.

Séance ordinaire du 24 mai 1961

Convoqué le 17 mai 1961
Affiché le 1er juin 1961

Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

Le vingt quatre mai mil neuf cent soixante et un, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sissonne, légalement convoqué le 17 mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sissonne, sous la Présidence de Mr Jean Horemans, Maire.

Conformément à l'article 30 du code de l'Administration Communale, la séance a été publique.

Etaient présents : Mr Horemans, Maire - Mr Mardon, Adjoint - Mmes Frochlicher, Mithière, Plumet, Dussart, Caude, Cochon, Lardé, Lavallé, Renault, Delepoulle et Philippot.

Etaient absents : Mr Deschagt - Mr Maquin (excusé)

Mr Michel Dussart a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Attribution d'un terrain pour construction d'une maison familiale — Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance à l'Assemblée d'une demande d'attribution de terrain émanant de Monsieur Raymond Pinot, domicilié au Camp de Sissonne, pour lui permettre de construire une maison d'habitation du type économique et familial.